

VILLE DE CHATEAURENARD
DÉPARTEMENT DES B.D.R.

DIRECTION GÉNÉRALE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
MERCREDI 21 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un octobre à dix huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal, dûment convoqués individuellement et par écrit, se sont réunis dans la Salle de l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Mmes S. PONCHON, A. DARASSE, ML. ANZALONE, A. SALZE

MM. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Adjoints au Maire

Mmes I. MILLET, N. BOUABDALLAH, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, L. ROQUEPLAN,
MD. PAGES, S. DIET-PENCHINAT, C. BARRY, N. AUBERT

MM., D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. SIMON, C. LABARDE, M. LOMBARDO

Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

MM. M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à E. CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à PH. MARTIN),
C. CHAUVET (pouvoir à F. MOURET) C. PTAK (pouvoir à A. SALZE), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE),

La séance ayant été déclarée ouverte, Madame Adélaïde DARASSE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elle accepte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30
SEPTEMBRE 2020

→ M. LOMBARDO : je voulais savoir si les remarques que nous avons faites sur la rédaction du règlement intérieur lors de la précédente séance du conseil municipal avaient été prises en compte ?

→ M. LE MAIRE : nous y travaillons et cela sera fait.

→ M. LOMBARDO : merci

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020 est adopté par 27 voix pour, 6 abstentions (B. REYNÈS, S. PENCHINAT, C. LABARDE, MD. PAGÈS, M. LOMBARDO, C. BARRY)

DÉCISIONS DU MAIRE

Droit de préemption urbain non exercé :

→2020-033 : immeuble cadastré AN 218 sis 31 lotissement Florette - 209 chemin du Barret et appartenant à la société FLORETTE

→2020-233 : immeuble cadastré AD 286 sis 3 chemin Entre Deux Eaux et appartenant à M. BUISSON-CHAVOT Georges et Mme MALAUSSENA Catherine

→2020-240 : immeuble cadastré AI 282 (lot 1) sis 81T avenue du Général de Gaulle et appartenant à M. MUGNIER Patrick et Mme ROCHETTE Gisèle

→2020-241 : immeuble cadastré AI 282 (lot 2) sis 81T avenue du Général de Gaulle et appartenant à M. MUGNIER Patrick et Mme ROCHETTE Gisèle

→2020-243 : immeuble cadastré AI 325 (lots 21, 22, 42 et 59) sis 38 boulevard Jules Ferry et appartenant à M. CAMINADE Pascal et Mme KLASSEN Patricia

→2020-245 : immeuble cadastré AH 717 sis 32 bis rue Sainte Anne et appartenant à Mme FAURE Nadine

→2020-246 : immeuble cadastré AK 38 sis 2 rue du Froid et appartenant à l'Union des Négociants Expéditeurs de Fruits et Légumes de Provence (UNEEP)

→ M. LE MAIRE : quand il s'agit de questions sur les Droits de Préemption, il est préférable que vous me les posiez avant, afin que je puisse faire les recherches nécessaires car j'en signe 40 à 50 par mois et je ne peux pas me rappeler de tout

→ C. LABARDE : pourquoi n'avez-vous pas exercer votre droit de préemption alors que c'est un endroit stratégique, le Quartier de la Gare, proche de la voie Verte..

→ M. LE MAIRE : je regarderai et je répondrai par écrit car là je n'ai pas les éléments

→ C. LABARDE : vous aviez parlé d'un emplacement pour la Maison du Bel Age, cela aurait pu être à cet endroit là

→ M. LE MAIRE : pour la Maison du Bel Age, cela ne convient pas car cet immeuble est trop petit. Il leur faut 200 m.2 au sol et ici nous avons 100 m.2 au rez de chaussée et 100 m.2 à l'étage

→ C. LABARDE : merci

→2020-247 : immeuble cadastré CW 52 sis 8 rue Roger Ginoux et appartenant aux conjoints PECOUT

→2020-248 : immeuble cadastré AD 336 sis 11 rue de l'Égalité et appartenant à M. BERTINI Alain et Mme BEAUMONT Mireille

- **2020-249** : immeuble cadastré CT 136 et CT 256 (lot n°8) sis 330 boulevard Genevet - Clos Isnard et appartenant à M. MAILLE Christian
- **MD. PAGES** : quel est la destination de cet immeuble, cela va rester un commerce ?
- **M. LE MAIRE** : c'est un changement dans la famille, c'est une vente entre eux
- **2020-250** : immeuble cadastré AI 29 et AI 30 (lot 3) sis 6 rue Pasteur et appartenant à Mme PORRO Myriam
- **2020-255** : immeuble cadastré AE 186 et AE 272 (lot n°26) sis 12 impasse Saint Marc et appartenant à la SAS SOTAGO
- **2020-257** : immeuble cadastré ER 60 (tiers indivis) sis 26 rue des Carrières et appartenant à Mme DELPUECH épouse SAJJAD Martine
- **2020-258** : immeuble cadastré ER 330 sis 27 rue Hector Berlioz et appartenant à Mme COURTOIS Laurence
- **2020-259** : immeuble cadastré AB 221 et AB 222 (lot n°5) sis 38 avenue Léon Vachet et appartenant à M. RAMIREZ NAVARRO Filiberto, Mme GEA MARTINEZ Angéline et M. RAMIREZ GEA Manuel
- **2020-266** : immeuble cadastré AC 217 (lot n°3) sis 78 cours Carnot /43 rue du Planet et appartenant à Mme LUCCHESI Marie
- **2020-267** : immeuble cadastré AE 186 et AE 272 (lot n° 16) sis 12 impasse Saint Marc - résidence les Oliviers et appartenant à Mme COLLETIN Carine

Décisions du Maire :

- ✓ **2020-071** : marché n°2020-043-F-C-SM de fourniture d'une balayeuse aspiratrice Electrique Glutton Zen, passé par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour un montant de 129 979,15 € HT
- ✓ **2020-095** : marché de travaux n°2020-032-T-B-NEL pour la mise aux normes PMR de l'entrée du bureau de la Poste 130 avenue de Lattre de Tassigny, à passer avec les entreprises suivantes :

N°Lot	Nom de l'attributaire	Adresse de l'attributaire	Montant H.T	Montant T.T.C
1-Maçonnerie	Frédéric MONLEAU	La cabane Vieille ZI des Castillonnes 13550 NOVES	17 524,00 €	21 028,80 €
2-Serrurerie	Patrick PAULEAU	9 Rue Emile Zola 13160 CHATEAURENARD	7 770,00 €	9 324,00 €
Montant TOTAL			25 294,00 €	30 352,80 €

- ✓ **2020-169** : demande de subvention auprès de la Région Sud pour un montant de 80 000 € dans le cadre du dispositif « 1 million d'arbres plantés en Région Sud »
- ✓ **2020-175** : marché n°2020-031-SPI-VG « prestation d'optimisation des économies et des financements liés à l'efficacité énergétique » passé avec l'entreprise « La Compagnie des Economies d'Energies » et conclu pour une durée de 18 mois et pour un montant HT au taux de 18 % de toutes les économies ou gains obtenus et dans un maximum de rémunération de 30 000 €

✓2020-180 : maîtrise d'œuvre urbaine pour l'opération du quartier de la Gare de Châteaurenard - médiation avec le groupement OBRAS - Convention de médiation avec le centre de médiation et arbitrage

→ M. LOMBARDO : nous n'avons pas bien compris : la convention est-elle signée ou est-elle en cours de rédaction ?

→ M. LE MAIRE : je vous ai tout expliqué la dernière fois

→ M. LOMBARDO : la dernière fois, tu nous as expliqué que tu avais fait une proposition de 20 000 euros et que eux en voulait 250 000. Est-ce que c'est cette convention qui va être rédigée dans ce sens ou pas ?

→ M. LE MAIRE : non, pour l'instant on attend leur réponse et rien n'a avancé. Cette décision porte sur le paiement des médiateurs.

→ M. LOMBARDO : ce n'est pas rédigé comme ça !

→ M. LE MAIRE : c'est une convention avec le Centre de Médiation Arbitrage : 3 000 € HT pour 1 ou 2 réunions de médiation à partager avec OBRAS, donc nous allons payer 1 500 €. Au delà de la 2nde réunion, le taux horaire sera de 90 € HT pour les réunions et 60 € HT pour les analyses supplémentaires

→ M. LOMBARDO : il est écrit « médiation avec le groupe OBRAS - Convention de médiation avec le Centre de Médiation et Arbitrage »

→ M. LE MAIRE : c'est ce que je suis en train de te dire, on a payé les médiateurs.

→ M. LOMBARDO : donc, aujourd'hui, il n'y a pas de convention avec OBRAS, même pas en cours de rédaction ?

→ M. LE MAIRE : non et je vous l'ai dit l'autre jour

→ M. LOMBARDO : je vous rappelle au passage que lorsqu'une convention doit être faite, il faut une délibération

→ M. LE MAIRE : s'il faut une délibération, on délibérera !

✓2020-189 : avenant n°1 au lot 1 (gros œuvre) - marché de travaux n°2019-020-T-B-CP « travaux pour la reconversion et l'extension de la Rotonde en salle de spectacle, passé avec l'entreprise 4M MEREU BTP, pour un montant de l'avenant de 114 000 € HT

✓2020-196 : avenant n°1 - marché de fourniture n°2019-061-F-C-CM « émission et livraison de titres restaurant en faveur du personnel de la ville de Châteaurenard », conclu avec l'entreprise EDENRED et de passer le montant maximum annuel de 57 000 € à la somme de 72 000 €

✓2020-218 : marché de maîtrise d'œuvre n°2020-023-S-PI-NA pour des travaux d'urgence suite à un éboulement de la terrasse Nord et les travaux des tranches A, B et C sur le site du Château, à passer avec le groupement d'entreprises :

Groupement	Montant HT / Tranche	Montant TTC / Tranche
(Mandataire) Architecture & Héritage SAS 29 RUE Charles Montaland - 69100 – VILLEURBANNE	Tranche Ferme 25 763.00 €	Tranche Ferme 30 915,60 €
	Tranche optionnelle A 14 612.00 €	Tranche optionnelle A 17 534,40 €
Équilibre Structure SAS 10 Rue St Nicolas 75012 – PARIS	Tranche optionnelle B 14 799.00 €	Tranche optionnelle B 17 758,80 €

C.O.S. Métrés Résidence les Tilleuls 1 Place Borodine 84000 – AVIGNON	Tranche optionnelle C 24 277.00 €	Tranche optionnelle C 29 132, 40 €
--	--	---

✓ **2020-239** : convention d'adhésion et contrat d'abonnement à la centrale de référencement PROCLUB pour ses achats de denrées alimentaires. Les frais d'adhésion sont d'un montant de 210 € HT et le coût annuel du contrat d'abonnement est de 800 € HT

→ **MD. PAGES** : cette centrale d'achats est basée au Mans, la question est la suivante : en passant par ce groupement d'achats, les producteurs locaux ne sont-ils pas délaissés ?

→ **M. LE MAIRE** : vous avez vu que dans les produits fournis il n'y a pas de fruits ni de légumes. Ce sont des produits laitiers, de la viande fraîche et cuite, de la volaille fraîche, etc...ce sont des marchés que l'on ne peut pas passer à Châteaurenard

→ **MD. PAGÈS** : merci

✓ **2020-242** : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projets « coin de verdure et pluie dans les cours d'écoles » pour un montant de 38 196 € HT

✓ **2020-244** : emprunt de 2 000 000,00 euros auprès de la société générale pour financement des investissements 2020 - Budget principal

→ **M. LOMBARDO** : tu as décidé de faire un emprunt de 2 millions d'euros, l'année dernière c'était 3 millions d'euros et même un peu plus ; je sais ce qui est prévu au Budget que nous n'avons pas voté et tout de même cela commence à faire beaucoup ! Sur les 2 ans, cela fait une augmentation de la dette d'à peu près 50 %

→ **M. LE MAIRE** : il va falloir que tu achètes une calculette ! Tu te souviens que chaque année on rembourse 1 million et demi, c'est automatique depuis bien des années ! Nous avons endetté la Commune de 500 000 €, on a sûrement pas doublé la dette !

→ **M. LOMBARDO** : non, de 2 millions d'euros au moins !

→ **M. LE MAIRE** : non, chaque année on rembourse 1,5 million

→ **M. LOMBARDO** : mais cette année, on a rien remboursé sur les 2 millions d'euros

→ **M. LE MAIRE** : on a remboursé 1,5 million...je ne te laisserai pas dire qu'on a doublé la dette !

→ **M. LOMBARDO** : sur cette décision il est précisé que les 2 millions sont pour des investissements

→ **M. LE MAIRE** : oui...heureusement que l'on emprunte pas pour le fonctionnement !

→ **M. LOMBARDO** : nous espérons juste que ce n'est pas pour de la trésorerie ! Autre question : toutes les subventions de 2020 sont-elles rentrées normalement ou pas ?

→ **M. LE MAIRE** : il y a une semaine, nous avons eu une réunion avec le Département et le service d'Aides aux Communes. Nous avons rattrapé la « non-gestion » faite pendant plusieurs années concernant les demandes de subventions. En fin d'année, nous serons à peu près à jour avec les demandes de subventions et au printemps, nous aurons récupéré toutes les subventions qui nous sont dues par le Département.

→ **M. LOMBARDO** : donc cet emprunt c'est pour payer le retard ?

→ **M. LE MAIRE** : mais pas du tout, on emprunte pas pour payer du retard ! On emprunte car on a mis 2 millions d'emprunt au budget et que l'on avait un budget équilibré. Tu connais le fonctionnement d'une Mairie et d'un budget, ne vas pas nous raconter des histoires comme ça !

→ **M. LOMBARDO** : à suivre !

✓2020-251 : location d'un logement communal sis 3180 CD34 Ecole de la Crau, route de la Crau consentie moyennant un loyer de 403,46 € hors charges, payable le 1^{er} de chaque mois auprès de la Perception de Châteaurenard

✓2020-252 : marché sans publicité ni mise en concurrence n°2020-009-F-C-IS « fourniture de produits d'épicerie et de conserverie pour la restauration scolaire » à passer avec les entreprises suivantes :

N° lot	Nom du candidat	Adresse	Montant mini en € HT	Montant maxi en € HT
1 Epicerie	POMONA EPISAVEURS SUD EST	2700 route de Sorgues 84276 VEDENE CEDEX	3 000 €	14 000 €
2 Conserverie	PRO A PRO DISTRIBUTION SUD	ZA Clésud - rue du Compte de la Pérousse - BP 49 13142 MIRAMAS CEDEX	3 000 €	10 000 €
3 Epicerie Conserverie bio	MANGER BIO EN PROVENCE	Les Faysses 05510 BARCELLONETTE	3 000 €	15 000 €

✓2020-253 : marché sans publicité ni mise en concurrence n°2020-009-F-C-IS « fourniture de produits surgelés pour la restauration scolaire » à passer avec les entreprises suivantes :

N° lot	Nom du candidat	Adresse	Montant mini en € HT	Montant maxi en € HT
1 Viandes surgelées	TRANSGOURMET MEDITERRANEE	ZA ECOPOLE - BP 54 13558 ST MARTIN DE CRAU	5 000 €	15 000 €
2 Poissons surgelés et produits de la mer	SYSCO France SAS	14 rue Gerty Archimède 75012 PARIS 12	5 000 €	14 000 €
3 Fruits et légumes et aromatique surgelés traditionnels et bio	SYSCO France SAS	14 rue Gerty Archimède 75012 PARIS 12	2 000 €	5 000 €
4 Pâtisseries, viennoiseries, pâtes à travailler	TRANSGOURMET MEDITERRANEE	ZA ECOPOLE - BP 54 13558 ST MARTIN DE CRAU	2 000 €	5 000 €

✓2020-254 : prolongation de la location d'un local sis avenue Léo Lagrange appartenant à la SCI SAVOYE Frères pour une durée d'une semaine à compter du 20/09/2020, moyennant un loyer pour cette période de 425 € charges comprises

- ✓ **2020-256** : demande de subvention auprès du Département des Bouches du Rhône pour un montant de 59 865 € HT dans le cadre du dispositif « aide à la Provence verte »
→ **S. PENCHINAT** : cette demande de subvention se rapporte à quel projet ?
→ **M. LE MAIRE** : le Département finance toutes dépenses d'investissements contribuant à la réduction des températures en zone urbaine par des aménagements durables et qui limite les effets négatifs du changement climatique. Le montant de l'action s'élève à 139 221 € HT et subventionnable à 43 %, soit un montant de subvention de 59 865 € HT. L'opération aura lieu principalement dans les écoles.
- ✓ **2020-260** : décision de se constituer partie civile suite à un détournement de fonds dans une association subventionnée. Désignation de Maître SINDRES Gilbert
- ✓ **2020-261** : marché n°2020-045-S-TIC-JPC de prestations de services « renouvellement du contrat de location de la machine à affranchir », passé avec la société QUADIENT France pour un montant annuel de 1 918,21 € HT
- ✓ **2020-262** : demande de subvention auprès de l'ADEME d'un montant de 28 000 € HT, soit 70 % du montant total de 40 000 € HT dans le cadre de l'engagement dans Cit'ergie
- ✓ **2020-264** : location d'un logement communal sis école Gabriel Péri, 13 ter boulevard Jules Ferry, à compter du 1^{er} octobre 2020 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sans excéder 6 ans, moyennant un loyer mensuel de 425 € hors charges.
- ✓ **2020-269** : avenant à l'acte constitutif d'une régie d'avances relative à l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile

DIRECTION GÉNÉRALE

Ré-élection des Adjoints au Maire

M. LE MAIRE

Par jugement du 30 septembre 2020, le Tribunal Administratif a annulé l'élection des Adjoints au Maire du 25 mai 2020 car la liste n'a pas été composée conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa rédaction issue de la loi du 27 décembre 2019, parue au Journal Officiel du 28 décembre 2019.

En effet, deux femmes sont en deuxième et troisième position. Dans ces conditions, la règle de l'alternance des élus de chaque sexe n'a pas été respectée.

Par conséquent, il convient de procéder à la réélection des Adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Deux listes de candidats sont déposées :

- une liste menée par Madame Solange PONCHON
- une liste menée par Monsieur Bernard REYNÈS

--> **M. LOMBARDO** : juste une question ! Quand je lis "annulation par jugement du 30 septembre

par le Tribunal Administratif.", mais la Préfecture ne vous a pas prévenu avant ?

--> M. LE MAIRE : si

--> M. LOMBARDO : et vous n'avez pas voulu les écouter...aller au Tribunal pour ça !!

--> M. LE MAIRE : il fallait aller absolument au Tribunal

--> M. LOMBARDO : pourquoi ?

--> M. LE MAIRE : parce que la Préfecture nous a mis au Tribunal

--> M. LOMBARDO : ils vous ont quand même proposer de reprendre une délibération avant d'aller au Tribunal

--> M. LE MAIRE : on ne pouvait pas le faire car nous ne pouvons pas modifier une élection. Là où je suis très étonné, vous qui êtes au fait de toutes les lois et qui les connaissez par coeur, que vous ne nous ayez pas averti le 25 mai que nous nous étions trompés et que la loi avait changé au 28 décembre 2019.

A l'issue du dépouillement, la liste de Madame Solange PONCHON obtient 26 voix, la liste de Monsieur Bernard REYNÈS obtient 6 voix et 1 bulletin blanc sera annexé au procès verbal de cette élection.

La feuille de proclamation des adjoints au Maire est annexée au présent compte rendu.

--> M. LOMBARDO : nous avons donc une nouvelle première adjointe qui n'habite pas Châteaurenard, ce n'est pas gênant ?

--> M. LE MAIRE : pour moi, rien de change. C'est la loi qui nous oblige à refaire cette élection. J'ai 2 adjoints en étroite collaboration, tous les jours à mes côtés qui font un travail remarquable, alors qu'ils habitent à Barbantane ou rue Jentelin, je ne veux pas le savoir !

--> M. LOMBARDO : tu as été premier adjoint de nombreuses années et tu es sensé savoir que légalement c'est un peu limite..

--> M. LE MAIRE : Solange PONCHON est devenue première adjointe, Eric CHAUVET est deuxième adjoint et je me fiche de leur place sur la liste. C'est la même chose pour les conseillers municipaux, ils sont tous auprès de moi et nous travaillons tous ensemble. C'est un faux débat !

01/DGO2. Appel aux dons en faveur des sinistrés des Alpes Maritimes

M. LE MAIRE

La tempête Alex qui s'est abattue sur le département des Alpes Maritimes le 2 octobre dernier a touché les populations et ravagé routes, ponts ainsi que de nombreuses habitations.

Face à cette catastrophe, la ville de Nice a lancé un appel aux dons afin de venir en aide aux victimes et à leurs familles ainsi qu'aux communes sinistrées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une aide communale à hauteur de 5 000 euros. Cette dépense est prévue au Budget Principal de la Ville.

Cette aide sera versée au Fond d'urgence mis en place par la Mairie de Nice.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une aide exceptionnelle de 5 000 euros en faveur des victimes et des communes sinistrées des Alpes Maritimes

ADOPTÉ à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES - QUESTIONS DIVERSES

Question n°1

→ M. LOMBARDO : « Des dealers font leurs affaires sur le Cours Carnot, leurs clients s'alcoolisent sur la terrasse d'un bar ayant pignon sur rue et deviennent agressifs envers les passants ou tiennent des propos graveleux à la gent féminine avant de finir par se battre entre eux. D'autre part, des regroupements sur l'esplanade Isidore Rollande ainsi que sur la place du Planet avec ses guetteurs et ses fortes odeurs de cannabis donnent de ces lieux, tous les soirs, une bien triste image de notre centre ville. Sans compter qu'à cela s'ajoute la nuisance occasionnée par les consommateurs qui préfèrent venir en pleine nuit avec crissements de pneus, sono à fond et coups de klaxons.. Que comptez-vous faire Monsieur le Maire pour endiguer l'insécurité à Châteaurenard et pour que le cœur de notre ville retrouve sa tranquillité d'antan ? »

→ M. LE MAIRE : Depuis le 15 mars dernier où tu as perdu ton étoile de shérif, les indicateurs se rapportant à la sécurité peuvent être jugés, à l'échelle de la totalité du territoire châteaurenardais, comme étant rassurants par rapport à la même période de 2019, puisque les violences volontaires à l'intégrité physique et les atteintes aux biens sont en diminution.

Ces résultats sont avant tout le fruit du professionnalisme de nos forces de sécurité : gendarmes d'active et de réserve de la brigade territoriale locale ou du peloton de sécurité d'intervention de la Gendarmerie nationale, policiers et agents municipaux de surveillance de la voie publique (ASVP). Pour autant, la lutte contre les incivilités, les violences intrafamiliales et les trafics en tout genre restent au cœur de mes préoccupations sécuritaires. A cet égard, j'ai décidé, après avoir recruté un policier municipal supplémentaire en 2019, de recruter 2 ASVP supplémentaires en 2020. Ma récente rencontre avec la nouvelle Commandante de la compagnie de Gendarmerie du pays d'Arles m'as permis de constater que nous partageons les mêmes objectifs et que tous les moyens seraient mis en œuvre pour arriver rapidement à des résultats. L'action combinée des forces de sécurité et des services sociaux communaux permet en outre d'aborder la question de la petite délinquance de façon globale et d'apporter des réponses adaptées à de nombreuses situations de terrain. Mais le centre ville de Châteaurenard n'est cependant pas Chicago, comme vous aimeriez le faire croire, et il n'est pas plus le théâtre de violences aujourd'hui que ce qu'il était il y a 9 mois de cela. Plus encore, les situations d'alcoolémie excessive et les rixes que vous décrivez sont nettement diminués ces derniers mois, comme le démontrent le nombre de plaintes ou de main courante déposées durant ce laps de temps. Les Châteaurenardais ne sont pas dupes. La critique excessive dont vous faites preuve aujourd'hui vis à alimenter un sentiment d'insécurité chez nos concitoyens, à des fins électoralistes.

Pour conclure, sachez que la sécurité, c'est une question de fond, ce n'est pas de la « com ». C'est un travail au quotidien, sans relâche, mené par de nombreux acteurs. Il ne supporte pas la superficialité. A quoi servirait-il si les forces de sécurité interpellait demain 3 personnes et que la semaine suivante 3 autres reprenaient le trafic ou si cela n'aboutissait qu'à déplacer ce dernier de 300 mètres ! Je tiens à remercier aujourd'hui la Police Municipale et Eric CHAUVET, Adjoint à la Sécurité pour son travail de tous les jours sur le terrain.

→ M. LOMBARDO : c'est une réponse politique que vous faite !

Question n°2 :

→ S. PENCHINAT : « Les commerçants doivent faire face à des difficultés croissantes dues à la pandémie. Cette deuxième vague entraîne des restrictions pour les restaurateurs et une

baisse d'activité pour tous. Pendant le confinement, vous avez alloué une aide en partenariat avec Terre de Provence Agglomération, mais les commerçants qui ont ouvert 2 demies journées par semaine pour survivre et ceux qui en avaient l'autorisation mais sont restés fermés ne pouvant assurer la sécurité de leurs employés, ont été exclus de ce dispositif. Anticiper les difficultés à venir pour le commerce dans son ensemble plutôt que répondre après coup au cas par cas permettrait d'éviter nombre de fermetures définitives. Quelle est votre stratégie globale pour aider le commerce local et surtout, comptez-vous mettre en place un nouveau dispositif d'aide dont les mesures seraient, cette fois, au bénéfice de tous les commerçants ? »

→ M. LE MAIRE : Comme l'ensemble des élus, je reste très vigilant et attentif aux problèmes rencontrés par nos entreprises et nos commerçants. Nous savons que cette crise sanitaire va avoir des conséquences terribles sur l'économie et l'emploi. Au lendemain de l'obligation de fermeture de certains commerces, nous avons cherchés des solutions pour aider nos commerçants touchés par l'obligation de fermeture. Seules les régions qui ont la compétence économique peuvent aider financièrement les entreprises privées. Nous avons conventionné entre la Région Sud et Terre de Provence Agglomération pour pouvoir verser 1200 € à chaque commerçant concerné par l'arrêté du Premier Ministre.

Pour mémoire, c'est Châteaurenard qui est à l'initiative de cette mesure reprise par d'autres intercommunalités, malgré une année bien triste sans nos fêtes.

Je remercie les châteaurenardais qui ont consommé local, nous avons vécu de belles soirées musicales organisées par les bars et restaurants.

La situation actuelle se complique encore avec cette nouvelle mesure de fermeture à 23 heures. Si je fais une situation depuis le 1^{er} janvier, nous avons plus d'ouverture que de fermeture de commerce à Châteaurenard.

Les élections sont terminées, arrêtez de faire de la politique et de noircir l'image de notre belle ville, entre autre sur les réseaux sociaux ou, comme ce soir, la question posée à Michel LOMBARDO. En ce qui nous concerne avec mon adjointe au commerce, Solange PONCHON, nous continuerons à travailler avec les commerçants. D'ailleurs, nous étions en réunion lundi avec l'association pour dynamiser notre commerce.

Question n°3 :

→ N. AUBERT : *« Je voudrais vous poser une question sur le collège de Châteaurenard. Je sais que le collège n'est pas de la responsabilité directe du Conseil Municipal et de son Maire mais ce sont nos enfants qui sont des collégiens du collège de Châteaurenard. Nous savons tous depuis des années que le collège de Châteaurenard est le deuxième le plus surpeuplé après un collège de Marseille. Depuis des années, on nous parle de la construction d'un nouveau collège. Plusieurs possibilités avaient été retenues et en particulier à Barbentane. Cela n'a jamais abouti. Ensuite, on a parlé de l'ouverture d'un collège à Eyragues. Il semblerait que tout soit arrêté. Alors, je voudrais savoir ce qu'il en est, d'autant plus qu'avec le COVID, les conditions d'enseignement, de travail et de vie se sont aggravées. J'y ajoute une deuxième question : le collège de Châteaurenard rentrerait dans le dispositif REP (Réseau d'Éducation Prioritaire). Nous avons tout intérêt à suivre cette affaire car à ce moment là nos écoles primaires auraient la possibilité de bénéficier d'un certain nombre de conditions plus avantageuses en terme de nomination des enseignants. Si le collège n'est pas reconnu en REP, alors les écoles ne pourront pas en bénéficier »*

→ M. LE MAIRE : En ce qui concerne le collège d'Eyragues, je n'ai aucune information à ce sujet, je suis le Maire Châteaurenard et non d'Eyragues ! En ce qui concerne le collège Simone Veil, j'ai reçu le 13 octobre dernier, une demande de rendez-vous de l'architecte de l'atelier d'études et

prospectives collèges du Conseil Départemental. Ce rendez-vous est prévu début novembre avec Monsieur SOLA, Principal du collège et nous allons étudier la possibilité d'une extension au sud des bâtiments actuels, en lieu et place des préfabriqués, avec une possibilité d'extension sur une bande de terrain qui la propriété de la commune. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'avancement de ce projet et qui bien sur serait une solution plus confortable pour nos collégiens châteaurenardais.

En ce qui concerne le Réseau Éducation Prioritaire, Monsieur Cyril AMIEL peut ajouter quelque chose.

→ C. AMIEL : il faut être lucide, la grande difficulté que nous avons aujourd'hui c'est que nos écoles sont saturées et nous savons que si nos écoles passent en REP, nous devons avoir des effectifs beaucoup plus réduits dans les classes et par conséquent, les écoles ne seront plus du tout adaptées. Pour en avoir discuter avec l'Inspectrice, les conditions actuelles ne justifient pas un passage en REP mais quoi qu'il en soit et je le redis, si nous devons passer en REP les écoles ne seraient pas en capacité de satisfaire les conditions d'effectifs

→ N. AUBERT : c'est pourquoi nous demandons depuis 12 ans la création d'un nouveau groupe scolaire. Il faut que ce nouveau conseil municipal se mobilise sur ce sujet de construction d'un groupe scolaire pour que de meilleures conditions de travail soient possibles dans nos écoles primaires.

→ C. AMIEL : nous ne comptons pas attendre la construction d'un groupe scolaire. Il y a des locations de logements au dessus des écoles et nous souhaitons réhabiliter ces logements pour essayer de les transformer en classes. Nous travaillons avec les services techniques de la ville, avec l'Inspectrice pour voir comment cette réhabilitation peut se faire afin d'améliorer le bien être de nos enfants. C'est un plan B dans l'attente d'un groupe scolaire.

→ C. LABARDE : avec mes collègues, nous nous réjouissons de voir que vous avez travaillé avec le Conseil Départemental sur l'extension du collège Simone Veil qui était un projet phare de notre programme lors des élections.

→ M. LE MAIRE : nous n'avons pas encore travaillé, c'est juste une demande de rendez-vous

→ C. LABARDE : oui mais c'était notre projet et vous y travaillez dessus

→ M. LE MAIRE ; non ! Nous n'allons pas refaire les élections ! Vous vouliez construire un deuxième collège. Ici, on vous parle de faire de belles classes à l'endroit des préfabriqués actuels, on ne parle pas de faire un deuxième collège

→ C. LABARDE : oui mais c'est une extension sur le même site

→ M. LOMBARDO : en fait, au lieu d'avoir une véritable ambition, vous proposez du rapiéçage

→ M. LE MAIRE : je ne propose rien du tout, vous ne m'écoutez pas. Nous avons juste reçu un courrier le 13 octobre pour une demande de rendez-vous afin de mener une réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

La Secrétaire de Séance
Adélaïde DARASSE



Le Maire
Marcel MARTEL



Toutes communes


ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	MARTEL Marcel.....	01/10/1946	Maire	26
Mme	PONCHON Solange.....	19/05/1951	Premier adjoint	26
M.	CHAUVEL Eric.....	27/01/1960	Deuxième adjoint	26
Mme	DARASSE Adélaïde.....	04/09/1990	Troisième adjoint	26
M.	MARTIN Pierre-Hubert.....	30/10/1978	Quatrième adjoint	26
Mme	ANZALONE Marie-Laurence.....	28/05/1970	Cinquième adjoint	26
M.	SEISSON Jean-Pierre.....	02/05/1963	Sixième adjoint	26
Mme	LUCIANI-RIPETTI Marina.....	28/07/1986	Septième adjoint	26
M.	AMIEL Cyril.....	30/05/1985	Huitième adjoint	26
Mme	SALZE Annie.....	09/07/1971	Neuvième adjoint	26

Fait à Châteaurenard..... le 21 octobre 2020.....

Le maire,  MARTEL Marcel

Les assesseurs,
MOURET Fanny
CONSOLIN Loïc

Le (la) secrétaire,
DARASSE Adélaïde

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

